

Charte établissant les bonnes pratiques pour l'aménagement des places de jeux à Prilly

- 1- **à chacune sa place et une place pour chacune.** Les places de jeux doivent être attractives pour chaque tranche d'âge. C'est ainsi que les places sont complétées par des installations spécifiques pour adolescentes et adultes, y compris les seniors, comme par exemple les street workout, les engins de fitness urbain ou les terrains multijeux ;
- 2- **une multitude de jeux et d'activités.** Chaque place propose de nombreuses activités, aussi variées que possible - jeux de mouvement, jeux créatifs, en mettant l'accent sur les jeux multifonctionnels, collectifs et favorisant la collaboration entre enfants ;
- 3- **des lieux de rencontre.** Les places de jeux se veulent aussi des espaces de rencontre multi générationnels et conviviaux au sein d'un quartier. Des bancs confortables, des tables de pique-nique, des fontaines pour boire, de l'ombre et du soleil sont des éléments de bien-être qui incitent au partage ;
- 4- **des espaces uniques.** Chaque nouvelle place est une création unique et ses jeux sont développés sur mesure, en collaboration avec les résidents du quartier¹. Elle est conçue en fonction de son relief naturel, de la particularité du quartier et de l'histoire du site qui l'accueille, elle se distingue par son ambiance propre ;
- 5- **une approche « nature ».** Les jeux en bois et les revêtements naturels et locaux tels que copeaux, gravier ou sable sont privilégiés pour offrir des expériences sensorielles riches et variées. Une attention particulière est apportée à une intégration paysagère soignée et à des plantations généreuses dans le but de verdir la ville et lutter contre le réchauffement climatique ;
- 6- **une approche inclusive.** Dans la mesure du possible, les places de jeux sont conçues de façon inclusive de manière à offrir, pour toutes et tous en situation de handicap, à mobilité réduite, etc. un accès facilité aux espaces et aux installations ;
- 7- **une approche sensible au genre.** Les places de jeux sont conçues de manière à offrir des espaces égalitaires pour favoriser de nouveaux usages, avec des jeux diversifiés, appropriables par toutes et tous, ce qui passe notamment par la création de nouveaux jeux ou de nouvelles zones collectives.

lu et approuvé par la Municipalité le lundi 6 mars 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillièron

La Secrétaire
adjointe

C. Keberlé Joyet

¹ Utiliser des démarches participatives permet les habitant-e-s à participer activement à la création ou au réaménagement de la place de jeux. Les besoins et les envies de celles et ceux qui fréquentent ces lieux – enfants, parents, grands-parents, etc. peuvent nourrir le projet